



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 (2021-2026)  
de MM. Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s)  
demandant d'étudier la possibilité de réaliser des façades solaires  
sur les bâtiments communaux**

En séance du 17 septembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 155 de MM. J. Stöckli, G. Bourgarel et T. Pochon lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux.

### Résumé du postulat

Le postulat demande au Conseil Communal d'étudier la faisabilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux, ceci concernant les nouvelles constructions, mais aussi les bâtiments existants lors des rénovations de façades ou d'une manière plus volontariste.

### Réponse du Conseil communal

#### Préambule

Comme le mentionne le postulat, les installations solaires photovoltaïques verticales, notamment celles en façade des bâtiments, constituent un potentiel encore largement sous-exploité en ville de Fribourg, comme ailleurs en Suisse. Ce potentiel est d'autant plus intéressant qu'il permet une production également en hiver, période de l'année où l'approvisionnement en électricité est le plus complexe. Le Conseil communal partage ainsi la position des postulants quant à la nécessité de favoriser le développement de telles installations.

#### Etat actuel

Depuis plusieurs années, suite à la réalisation en 2021 d'une étude portant sur le potentiel en toiture des bâtiments communaux, la Ville de Fribourg a considérablement renforcé le déploiement de solutions photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de quinze bâtiments de la Ville qui génèrent leur propre énergie grâce aux panneaux solaires. Parmi ces bâtiments, seule la halle omnisports de Saint-Léonard bénéficie de panneaux photovoltaïques installés sur ses façades.

## Développement des installations solaires en façade

Conscient de la nécessité de développer les installations solaires verticales, le Conseil communal a demandé, et obtenu de la part du Conseil général, un crédit d'investissement de CHF 55'000.- dans le cadre du budget 2025 (rubrique 560.5290.089) pour financer une étude visant à évaluer le potentiel solaire au-delà des toitures des bâtiments. Cette étude, qui vient d'être lancée, vise à identifier les potentiels solaires existants en façade des bâtiments communaux ainsi qu'en dehors des zones construites (talus, voies de mobilité douce, parois, etc.).

Il est encore à relever que la Ville évalue, dans la mesure du possible, l'intégration d'installations solaires en façade dans le cadre de projets de nouveaux bâtiments, sous réserve de l'intégration possible dans le contexte paysager et bâti (PIC, PAL, patrimoine, biodiversité, environnement, etc.). Le dernier exemple en date est le bâtiment prévu sur le site des Neigles pour le traitement des micropolluants et l'installation d'une centrale de chauffe exploitant la chaleur des eaux usées de la station d'épuration (cf. le [Message n° 43 relatif au crédit d'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour la réalisation d'une centrale thermique pour le CAD](#)).

## Réponse du Conseil communal aux propositions de mesures des postulants

La Ville de Fribourg partage l'avis des postulants et souhaite développer des projets d'installations solaires verticales. Dans cette optique, une étude du potentiel de ces installations est en cours et pourrait aboutir à leur mise en place dans les années à venir.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal prévoit:

- de finaliser l'étude sur le potentiel des installations solaires verticales actuellement en cours, objet du crédit d'étude voté par le Conseil général en décembre 2024;
- de réaliser, une fois l'étude finalisée, les études de détail pour les potentiels identifiés et avérés.

Le postulat n° 155 est ainsi liquidé.